

Subventions de formation judiciaire du REFJ

Une opportunité de formation active et autodirigée pour les magistrats



Identifier

Magistrats et formateurs européens peuvent demander une subvention de formation judiciaire du REFJ via leur point de contact national après avoir identifié un besoin de formation dans leur environnement professionnel sur une question judiciaire internationale.



Apprendre

Les bénéficiaires d'une subvention de formation judiciaire mettent en œuvre leur plan de formation, collaborent et apprennent au contact de leurs homologues d'un autre Etat membre de l'UE avec pour objectif l'amélioration de la performance judiciaire.



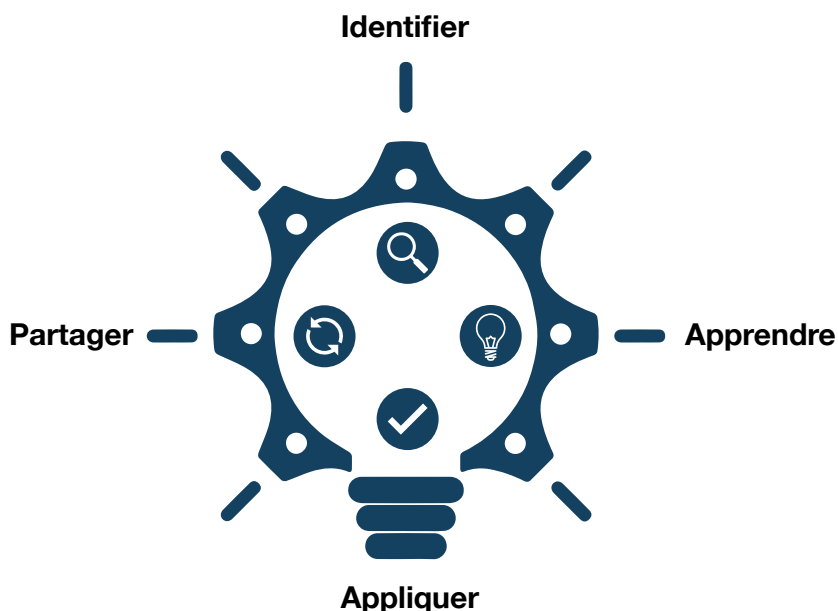
Appliquer

Les bénéficiaires appliquent les connaissances acquises au sein de leur appareil judiciaire pour créer des pratiques plus efficaces et plus efficientes.



Partager

Les bénéficiaires doivent partager leur expérience avec leurs pairs. Le partage des connaissances est une étape primordiale du processus de mise en œuvre d'une subvention de formation judiciaire.



Le programme de subventions de formation judiciaire est un nouveau concept développé par le Réseau Européen de Formation Judiciaire (REFJ). Le programme donne aux magistrats l'autonomie nécessaire pour identifier et créer par eux-mêmes des opportunités de formation individualisées. Les candidats dont les propositions seront acceptées recevront un financement pour mettre en œuvre leurs idées.

Les objectifs du programme sont :

- Permettre aux magistrats d'acquérir de nouvelles connaissances en identifiant et en résolvant des problèmes
- Permettre aux magistrats de mettre en place des projets d'étude sur mesure et personnalisés
- Renforcer le travail judiciaire et contribuer à un changement positif par le biais du dialogue transnational, du travail en réseau et de la résolution collaborative des problèmes
- Donner aux magistrats la capacité de prendre des mesures proactives pour développer une pratique judiciaire plus efficace et efficiente en utilisant les connaissances acquises pour résoudre les problèmes qu'ils peuvent rencontrer dans leur travail quotidien

Les magistrats et formateurs judiciaires des Etats membres de l'UE intéressés par une subvention de formation judiciaire peuvent soumettre leur candidature au point de contact national de leur pays d'origine. Les propositions doivent clairement identifier les domaines dans lesquels un apprentissage et une collaboration plus poussés permettront d'améliorer les résultats judiciaires. Les projets seront examinés au fur et à mesure tout au long de la période de candidature débutant le 1er février 2022. Une considération particulière sera donnée aux premiers candidats, alors postulez dès maintenant !

Intéressés ?

Consultez le [site Internet du REFJ](#) pour en savoir plus sur le programme

